

**LE 580** - Salle de Réception  
580 Chemin du Gavre au Cromembourg  
59560 Comines  
Sabine ROGEAU – 06.86.35.88.82  
tassarts@yahoo.fr

**DATE + HORAIRES :**  
**CLIENT + COORDONNEES :**  
**TYPE D'ÉVENEMENT :**  
**NOMBRE DE PERSONNES :**

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre salle de réception.  
Afin de vous aider à préparer votre réception, voici quelques informations qui vous seront utiles.

Capacité : 50 personnes maximum

La location comprend l'ensemble des frais de fonctionnement : chauffage, eau et électricité, le nettoyage du sol en fin de location.

ESPACES MIS A VOTRE DISPOSITION :

- Parking
- Entrée avec espace vestiaires/sanitaires
- Office Traiteur
- Espace réception : 7.3m\*10.5m
- Estrade/scène : 3.8m\*5.5m
- Patio extérieur de 30m<sup>2</sup> (pour les fumeurs).

Tarif de location (salle vide) :

300€ le midi **ou** le soir (de 9h à 17h OU de 15h à 23h)

450€ la journée (de 9h à 23h)

Salle libre de traiteur

Du mobilier peut être loué sur simple demande (en supplément).

**Pour visiter cette salle (sur rendez-vous), appelez-nous au 06.86.35.88.82 (sabine) / 06.60.88.42.82 (benjamin)**

## CONDITIONS PARTICULIERES - CONVENTION DE LOCATION

Date :

Horaires :

Nombre de personnes (adultes/enfants) :

Type d'évènement :

entre

LES PRENEURS

tel :

email :

adresse

→CHOIX DE VOTRE TRAITEUR :

et

ROGEAU-TASSART Sabine (auto-entrepreneur – 85089085600014)

580 chemin du Gavre au Cromembourg

59560 COMINES

### 0- CONTENU DE LA LOCATION

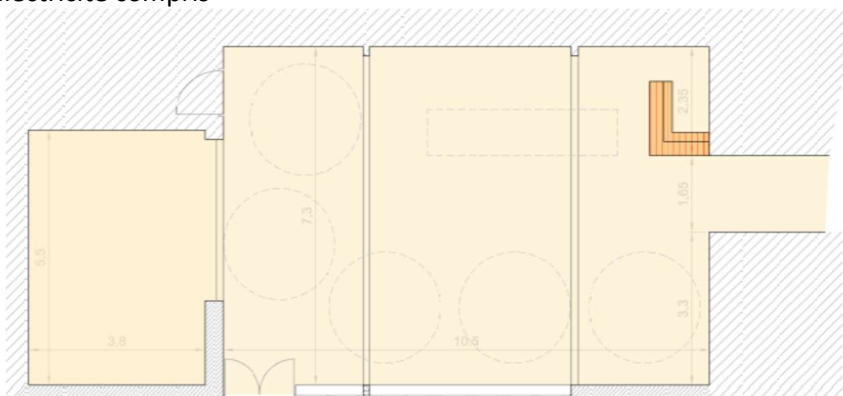
ESPACES MIS A VOTRE DISPOSITION :

- Parking
- Entrée avec espace vestiaires/sanitaires
- Office Traiteur
- Espace réception : 7.3m\*10.5m
- Estrade/scène : 3.8m\*5.5m
- Patio extérieur de 30m<sup>2</sup> (pour les fumeurs).

0-a hors équipements (matériel de cuisine, mobilier,...)

0-b sanitaires équipés consommables compris

0-c chauffage, eau et électricité compris



### 1 TARIF DE LOCATION

1-a Tarif de location (salle vide – libre de traiteur)

300€ le midi ou le soir (de 9h à 17h OU de 15h à 23h)

450€ la journée (de 9h à 23h)

1-b forfait 150€ en cas de dressage de la salle la veille

1-c 50€/heure supplémentaire

## 2 CONDITIONS DE RESERVATION

2-a DATE DE LA MANIFESTATION :

2-b MONTANT ..... euros TTC (selon horaires) + Chèque de CAUTION : 300€

2-c REGLEMENT en ..... fois

..... euros TTC acompte 1 (50% minimum à la réservation)

et ..... euros TTC SOLDE AU PLUS TARD LA VEILLE DE LA MANIFESTATION

acompte 1 : remis et encaissé le jour de la réservation, validant ainsi la réservation de la date inscrite à l'art 2-a

## 3 DUREE DE LOCATION

la réception se déroulera pendant le temps réservé au preneur, les services seront réalisés pendant le temps alloué au traiteur

3-a **de ....h..... à ....h.....**

le matériel à évacuer étant rangé impérativement à l'entrée de la salle pour être prêt à être évacué

**CONDITIONS EXCEPTIONNELLES :**

## 4 NETTOYAGE DE LA SALLE

4-a Le nettoyage de la salle est assuré par le loueur après chaque prestation

4-b le nettoyage de la cuisine et l'évacuation des déchets sont assurés par le client ou par le traiteur sous la responsabilité du preneur

## 5 CONDITIONS PARTICULIERES

5-a Le preneur est garant du bon usage des installations il doit garantir la tranquillité et la sécurité des personnes (surveillance des enfants en intérieur et en extérieur, animation pyrotechnique interdite...)

5-b Le preneur s'engage personnellement à faire respecter les règles élémentaires de civisme (le calme est de rigueur à proximité des habitations voisines)

La salle de réception est non-fumeur - un patio est prévu en extérieur à cet usage

5-c Le preneur s'engage à fermer les fenêtres et baisser notablement les émissions sonores dès 22h (tapage nocturne)

5-d Le stationnement de tous les véhicules est obligatoire sur le parking - il est interdit de stationner à proximité des habitations voisines ou sur la route

5-e Le Preneur s'engage à responsabiliser ses invités au respect du voisinage et du code de la route (alcool et vitesse) avant tout départ

5-f Les dégradations seront supportées par le Preneur - Aucune fixation n'est autorisée sur les murs/plafonds

**5-g Le Preneur fournira une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité pour le risque encouru**

5-h **Une musique d'ambiance est tolérée** - le loueur se réserve le droit de limiter l'amplification du son (pas de gros son)

5-i Le matériel (éclairage/son/cuisine...) apporté sera installé et utilisé selon la législation en vigueur, les attestations de conformité seront à disposition sur le site

**5-j UN CHEQUE DE CAUTION D'UN MONTANT FORFAITAIRE DE 300€ EST DEPOSE EN GARANTI DE LA BONNE APPLICATION DES CONDITIONS ENUMEREES CI-DESSUS**

5-k Toute demande particulière fera l'objet d'une convention

**CONDITIONS EXCEPTIONNELLES :**

LE LOUEUR

Sabine ROGEAU

LE PRENEUR

.....

Je soussigné .....certifie avoir pris connaissance des conditions particulières figurant ci-dessus

Lu et approuvé + SIGNATURE + DATE

Résiliation légale avant le 7ème jour du jour de son établissement - modalité : retourner cet exemplaire en recommandé avec la mention ANNULATION de cette CONVENTION

## **Conditions générales**

Pour assurer votre complète satisfaction, nous vous remercions de bien vouloir prendre note des points suivants.

### Confirmation et réservation

Toute réservation doit être confirmée par écrit. La réservation sera effective après retour d'un exemplaire signé sous sept jours, du versement d'un acompte et du dépôt du chèque de caution. Le solde du montant devra être effectué suivant accord.

### Nos tarifs

Tous nos tarifs sont en euros. Non soumis à la TVA.

### Caution

Toute location d'espace doit faire l'objet d'un dépôt de garantie de 300 euros. Non encaissée, il sera restitué à l'issue de l'état des lieux effectué après la manifestation.

### Assurances

Le client est responsable de toutes les dégradations consécutives à la manifestation. De fait, pour toute location de salle, il lui est demandé de souscrire une assurance couvrant les risques inhérents à l'organisation de sa réception et de nous fournir une attestation couvrant les accidents matériels ou corporels

### Etat des lieux

L'état des lieux devra être fait en présence du client, avant et après chaque manifestation. Les locaux devront être rendus dans les délais prévus et dans un parfait état. La caution sera restituée dans son intégralité si les espaces loués, le matériel et les accessoires n'ont pas subi de dommages et ont été remis en ordre et parfaitement nettoyés. Toute dégradation donnera lieu à une facturation ou à une retenue proportionnelle sur la caution pour une mise en conformité avec l'état des lieux initial, soit par nos soins, soit par une entreprise extérieure. Les clés seront restituées à l'issue de la location.

Le loueur ne peut être responsable du matériel apporté ou laissé par le client ou ses fournisseurs.

### Annulation

Le client dispose d'un délai de 7 jours à partir de la date de signature du contrat de location pour se rétracter.

Le loueur retournera alors le chèque d'arrhes, sans pénalité.

Passé ce délai, toute annulation doit être explicitée et faite par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les arrhes versées par le client restent acquises. Le loueur se réserve le droit absolu de résilier unilatéralement et sans préavis ni indemnités tout contrat dont l'objet ou la cause s'avérerait incompatible avec la destination des lieux (soirée de mineurs par exemple).

- Non respect des conditions de la présente convention
- Non règlement des sommes demandées (Arrhes, caution)
- Non production de l'attestation d'assurance

### Accidents corporels, détérioration, casse, vol

La baignade est strictement interdite dans les points d'eau environnants.

En aucun cas le loueur ne pourra être tenu responsable des accidents corporels et dommages de quelque nature que ce soit, en particulier incendie ou vol, susceptibles d'atteindre les objets, voitures ou matériel déposés à l'occasion de la manifestation.

### Sacem

Le client (ou le DJ) doit obligatoirement faire une déclaration concernant les droits d'auteur pour toute musique (orchestre, disque, spectacle...) à la SACEM, 225 Avenue Charles De Gaulle, 92521 Neuilly sur Seine.

### Le matériel

La location ne comprend ni la vaisselle ni les tables et chaises. Les locations sont limitées au nombre de personnes susceptibles d'être accueillies dans l'espace. Pour tout dépassement non conforme aux règles de sécurité le loueur se réserve le droit d'interrompre à tout moment la location.

Le demandeur s'engage à utiliser lui-même les locaux loués et à ne pas intervenir en prêté nom pour une tierce personne. Il devra être présent pendant la période de location des locaux. En aucun cas des mineurs ne seront laissés sans surveillance.

### Nettoyage

Le matériel à évacuer étant rangé impérativement à l'entrée de la salle pour être prêt à être évacué

### Fournisseurs et déroulement de la réception

Afin de veiller au bon déroulement de la manifestation, la liste de l'ensemble des prestataires retenus par le client, leurs heures de livraisons et reprises, ainsi que le déroulement de la manifestation, doivent nous être communiqués

### Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales sera porté devant les tribunaux compétents du lieu de résidence de la société ROGEAU SABINE – LE 580 (auto-entrepreneur – 85089085600014).